



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Note de synthèse

Direction des Finances

N°2023-04-14 : BUDGET ANNEXE DU FOYER- RESIDENCE JEAN LEBAS – BUDGET PRIMITIF 2023

Synthèse :

Le Budget Prévisionnel du Foyer-résidence Jean Lebas 2023 en tant que Budget annexe est présenté pour vote lors de la même séance que le Budget Principal de la Ville.

1. CONTEXTE HISTORIQUE, ENJEUX ET OBJECTIFS RECHERCHES

Le Budget prévisionnel du Foyer-résidence Jean Lebas pour 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 163 253,95 €, dont 1 069 065,97 € pour la section d'exploitation et 94 187,98 € pour la section d'investissement.

Le Budget Primitif tient compte de la reprise des résultats 2022.

En fonctionnement, au vu de l'excédent d'exploitation 2022 affecté en fonctionnement pour 125 855,97 €, la subvention d'équilibre est de de 341 204,00 € et en augmentation par rapport à l'exercice 2022.

- Le résultat de fonctionnement 2022 est entièrement affecté au chapitre 002 - « Excédent de la section de fonctionnement » pour 125 855,97 €

2. DESCRIPTIF DE L'OPERATION, CALENDRIER ET MODALITES

Sans objet.

3. IMPACT FINANCIER

Budget Primitif 2023

4. FONDEMENT JURIDIQUE

- ✓ Code général des collectivités territoriales
- ✓ Instruction Budgétaire et Comptable M22
- ✓ Délibération du Conseil municipal n°2023-03-05 du 20 mars 2023 prenant acte du Document d'Orientation Budgétaire
- ✓ Délibération du Conseil municipal n°2023-04-13 du 13 avril 2023 affectant le Résultat 2022

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

5. DEVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

6. DISPOSITIF DE LA DELIBERATION

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ D'adopter le Budget Primitif 2023 et les annexes du Budget annexe du Foyer-résidence Jean Lebas

7. ANNEXE

Budget Primitif exercice 2023 du Budget Annexe du Foyer- Résidence Jean Lebas